

Ressource en eau : Un arrêté préfectoral place toutes les communes du département de la Haute-Garonne en vigilance



La préfecture de la Haute-Garonne a pris, en date du 13 avril 2023, un **arrêté préfectoral** qui porte sur la **situation de vigilance des usages de l'eau** dans le département de la Haute-Garonne.

Toutes les communes du département sont concernées.

Dans le cadre d'une gestion globale, raisonnée et préventive de la ressource en eau, le niveau "vigilance" incite chaque usager à faire des économies d'eau.

Les mesures définies dans l'arrêté sont les suivantes :

- Les collectivités et les particuliers sont invités, dans le cadre d'une gestion économe de la ressource, à limiter les usages non essentiels de l'eau tels que l'arrosage des jardins et pelouses, des terrains de sport, le lavage des voitures, le lavage des voiries et des façades, le remplissage et la mise à niveau des piscines.
- Les exploitants agricoles sont invités à modérer les consommations d'eau pour irriguer les cultures de printemps en place et opter pour des cultures d'été qui exigent moins d'eau.
- Les industriels sont invités à limiter leurs consommations aux stricts volumes nécessaires à leurs activités.

A noter, que **ces mesures restent en vigueur jusqu'au 31 octobre 2023**, sauf abrogation.